

N° 145/2009 -	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SURFACE ARTIFICIELLE D'ESCALADE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA MOTTE ENTRE LE LYCEE REGIONAL DU VAL D'ARGENS, LA REGION PACA ET LA COMMUNE DU MUY
---------------	--

Le Maire,

Expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la convention quadripartite annexée à la présente, pour la période de l'année scolaire 2009/2010, le Lycée régional du Val d'Argens à la demande de la Commune de La Motte mettra à disposition des installations sportives du Lycée en vue d'une animation escalade suivant les modalités prévues par la convention.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier.